

AVIS DE PROROGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une prorogation de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Malemort-sur-Corrèze, jusqu'au 20 mai 2022 inclus.

Madame Mary-Lyse BAUDOUX-PLAS, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée commissaire enquêteur par le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de MALEMORT, salle des mariages jusqu'au 20 mai 2022 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MALEMORT (14-16 avenue Jean Jaurès – 19360 MALEMORT).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de MALEMORT dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.communedemalemort.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à plu.malemort@malemort.org. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de MALEMORT, salle des mariages, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 20 mai 2022, de 13h30 à 16h30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de MALEMORT pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet : www.communedemalemort.fr

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme, de la mairie de MALEMORT.

Pour Monsieur le Maire
L'adjoint délégué à l'urbanisme
Alain RIGOUX

